

Appel à projet

Questions-réponses Appel à projet Viva Pesta !

La Ville d'Yverdon-les-Bains met-elle à disposition des organisateurs des tables et des bancs ?

Non, la Ville ne possède pas de tables ni de bancs qu'elle peut mettre à disposition. Il revient à l'organisateur de trouver ce matériel.

La patente pour les boissons est-elle à la charge financière de l'organisateur?

La patente est comprise dans la demande POCAMA qui doit être remplie par l'organisateur. Les émoluments liés à l'autorisation de la manifestation sont du ressort de l'organisateur.

Hormis la participation financière de la Ville, est-ce que la Ville met à disposition du matériel ?

La Municipalité ne met pas de matériel à disposition.

En fonction des besoins et des disponibilités, quelques éléments peuvent faire l'objet d'une demande de gratuité et de mise à disposition à la Municipalité (ex : Barrière Vauban, place de parking, tentes, etc.) Cette demande doit être adressée en amont de la manifestation et se fera en coordination avec le Service de la culture. Ce matériel n'est en aucun cas garanti et l'organisateur doit envisager une solution alternative.